

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

PREFECTURE DE L'YONNE

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

PREF/SCAT/2008/0068	15/12/2008	Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Jean Claude GENEY Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne	2
PREF/SCAT/2008/0069	15/12/2008	Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mardi 16 décembre 2008 de 7 h 30 à 16 h 00	2

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
--

**ARRETE N° PREF/SCAT/2008/0068 du 15 décembre 2008
donnant délégation de signature à Monsieur Jean Claude GENEY
Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne**

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Jean Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat, dans le département,
- 2) des réquisitions de la force armée,
- 3) des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
- 4) de la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes,
- 5) des arrêtés portant convocation des électeurs aux élections cantonales,
- 6) des réquisitions adressées aux comptables publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GENEY, les fonctions de secrétaire général seront exercées par Mme Mireille LARREDE, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne, qui assurera les compétences qui s'y rattachent et bénéficiera des délégations de signature correspondantes définies par le présent arrêté.

Article 3 : l'arrêté PREF/SGAD/2008/0047 du 22 septembre 2008 donnant délégation de signature à M. Jean-Claude GENEY, sous préfet, secrétaire général de la préfecture est abrogé

Le Préfet, Didier CHABROL

**ARRETE N° PREF/SCAT/2008/0069 du 15 décembre 2008
relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mardi 16 décembre 2008 de 7 h 30 à 16 h 00**

Article 1^{er} : M. Didier LOTH, sous-préfet de Sens, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de l'Yonne, empêché, le mardi 16 décembre 2008 de 7 h 30 à 16 h 00.

Le Préfet, Didier CHABROL